



Déclaration

Principes directeurs de la gestion de l'impact

LE 12 AVRIL 2022

FinDev Canada est un signataire fondateur des Principes directeurs de la gestion de l'impact (les Principes d'impact). Les Principes d'impact fournissent un point de référence permettant d'évaluer les systèmes de gestion de l'impact des fonds et des institutions.

La présente déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont gérés conformément aux Principes d'impact. Le total des actifs dont la gestion est alignée sur ces principes s'élève à **312 millions de dollars américains** au 31 décembre 2021.

En 2021, BlueMark, une société de Tideline et un fournisseur de services de vérification d'impact de premier plan, a effectué une vérification indépendante de notre déclaration. À la lumière de leurs recommandations, nous avons poursuivi nos efforts pour harmoniser nos politiques, procédures et pratiques avec les normes les plus élevées des Principes d'impact

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lori Kerr".

Lori Kerr, présidente-directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphanie Émond".

Stéphanie Émond, vice-présidente, impact

PRINCIPE 1

Définir les objectifs stratégiques d'impact, conformément à la stratégie d'investissement

Le gestionnaire doit définir des objectifs stratégiques d'impact¹ pour le portefeuille ou le fonds en vue de réaliser des effets sociaux ou environnementaux positifs et mesurables qui sont alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD) ou d'autres objectifs largement acceptés. L'intention de créer un impact n'a pas besoin d'être partagée avec le bénéficiaire de l'investissement. Le gestionnaire s'efforcera de s'assurer que les objectifs d'impact et la stratégie d'investissement sont cohérents; qu'il y a un fondement crédible pour atteindre des objectifs d'impact grâce à la stratégie d'investissement et que l'ampleur ou l'intensité de l'impact prévu du portefeuille sont proportionnelles à la taille du portefeuille de placements.

- Lancée en 2018, FinDev Canada est l'institution de financement du développement du Canada qui fournit des solutions financières au secteur privé des pays en développement dans le but de lutter contre la pauvreté en assurant une croissance économique durable et inclusive. Nous avons la vision d'un monde plus durable et inclusif, où les femmes contribuent aux possibilités économiques et en tirent profit.
- Notre mission est de fournir des solutions financières et non financières au secteur privé en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui a le potentiel d'avoir un impact positif sur le développement des marchés, sur le renforcement du pouvoir économique des femmes et de stimuler l'action climatique. En plus de fournir des services financiers comme des prêts, des investissements en capitaux propres et des garanties, FinDev Canada offre aussi des services d'assistance technique pour renforcer les capacités et permettre aux entreprises du secteur privé d'approfondir leurs résultats en matière de développement. L'assistance technique est axée sur trois domaines: l'action en faveur de l'égalité des genres, des données d'impact et la performance opérationnelle pour renforcer la capacité des entreprises à se transformer, à fournir plus de valeur aux clients finaux et à accroître leur avantage concurrentiel.
- Pour compléter nos solutions de financement existantes, FinDev Canada a lancé en 2021 [2X Canada: Relance économique inclusive](#) (2X Canada), un mécanisme de financement mixte financé par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada. Ce mécanisme appuie les investissements qui favorisent intentionnellement le renforcement du pouvoir économique des femmes en remédiant aux écarts persistants sur le marché et les obstacles structurels auxquels sont confrontées les populations mal desservies d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne. FinDev Canada utilise le cadre, les politiques et les processus d'impact décrits dans le présent document pour mener les initiatives financées par 2X Canada.
- Afin de nous acquitter de notre mission, nous avons élaboré un **Cadre de référence d'impact**¹ qui définit nos objectifs d'impact² et décrit la façon dont nous mesurons et gérons leur réalisation. En lien étroit avec cela, nous avons également élaboré et mis en œuvre une stratégie pour l'**égalité des genres**³ et une **stratégie sur les changements climatiques**⁴ afin d'assurer la promotion de l'égalité entre les sexes et l'action climatique tout au long de nos investissements et de nos activités.
- Notre cadre d'impact donne la priorité à **trois domaines d'impact sur le développement** qui guident notre processus décisionnel en matière d'investissement: (1) développement des marchés (2) renforcement du pouvoir économique des femmes et (3) atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci. Chacun des trois est soutenu par un ensemble d'indicateurs de rendement clés (IRC) (figure 1).




¹ Voir: <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Development%20Impact%20Framework%20FR.pdf>

² Les objectifs d'impact sur le développement s'entendent de l'impact visé qui contribue à des avantages financiers, institutionnels, sociaux, environnementaux ou autres pour une société, une collectivité ou un groupe de personnes par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs investissements. Adapté du CAD de l'OCDE (<https://www.oecd.org/fr/cad/>).

³ Voir: <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Gender%20Strategy%20FR.pdf>

⁴ Voir: https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2021-11/2021_080_Climate_Change_Strategy_FR_V2_11_02_0.pdf

FIGURE 1 : OBJECTIFS D'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA

		
<p>Développement des marchés (DM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la propriété et le leadership locaux • Renforcer les PME locales et les chaînes de valeur • Augmenter le nombre d'emplois et la valeur ajoutée pour l'économie locale (impôts et salaires) <p>ICP : EXEMPLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • PME soutenues (nombre) • Emplois décents (nombre, H/F) • Approvisionnement local (\$, %) • Bénéfice net et impôts payés (\$) • Salaires payés (\$, cadres/personnel) • Propriété locale (%) 	<p>Renforcement du pouvoir économique des femmes (RPÉF)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les femmes propriétaires d'entreprise, dirigeantes et des emplois décents • Améliorer l'égalité d'accès et de contrôle des services de base (eau, énergie) et des outils économiques (services financiers, connectivité numérique) <p>ICP : EXEMPLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des entreprises appartenant à des femmes (nombre, %) • Femmes dirigeantes (nombre, %) • Gouvernance inclusive des genres (nombre, %) • Accès pour les femmes aux services de base ou aux outils de renforcement du pouvoir économique (nombre) 	<p>Adaptation, atténuation des changements climatiques (AACC)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre • Soutenir les entreprises qui contribuent à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone • Déployer des solutions d'adaptation climatique à grande échelle <p>ICP : EXEMPLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions nettes de GES générées, évitées et séquestrées (tCO2e) • Énergie renouvelable produite (MWh) • Terres gérées de façon durable (ha) • Nombre de personnes ayant accès à des produits ou services d'adaptation climatique (nombre)

• Notre **fonction gestions des risques environnementaux et sociaux**⁵ et notre fonction **Intégrité des affaires** garantissent que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont évalués en parallèle des objectifs d'impact sur le développement (*pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5*).

• Nous avons aligné nos objectifs d'impact sur le développement sur le programme de développement international tel que défini par les ODD. Nous reconnaissons que bon nombre des ODD sont interdépendants, mais nous concentrons nos efforts sur **cinq ODD prioritaires** afin de permettre une utilisation ciblée de notre capital et de veiller à ce que la voie d'impact sur le développement et les rapports connexes restent gérables à ce stade précoce de nos opérations (figure 2).

• Nous avons également défini un ensemble d'objectifs d'impact sur le développement de portefeuille. Il s'agit d'objectifs annuels fondés sur une part des opérations du portefeuille qui répondent à des critères d'impact spécifiques (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 2).

• En 2022, nous effectuons un examen stratégique de FinDev Canada afin de faire le point sur nos travaux à ce jour et d'affiner notre stratégie à l'avenir. Nous ajusterons donc probablement notre cadre d'impact sur le développement et ses stratégies, politiques et outils connexes.

FIGURE 2 : ODD PRIORITAIRES DE FINDEV CANADA⁶



⁵ Voir: <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environmental%20et%20social.pdf>

⁶ ODD 5: Égalité des sexes; ODD 7: Une énergie propre et abordable; ODD 8: Travail décent et croissance économique; ODD 9: l'innovation et l'infrastructure dans l'industrie; ODD 13: Action climatique.

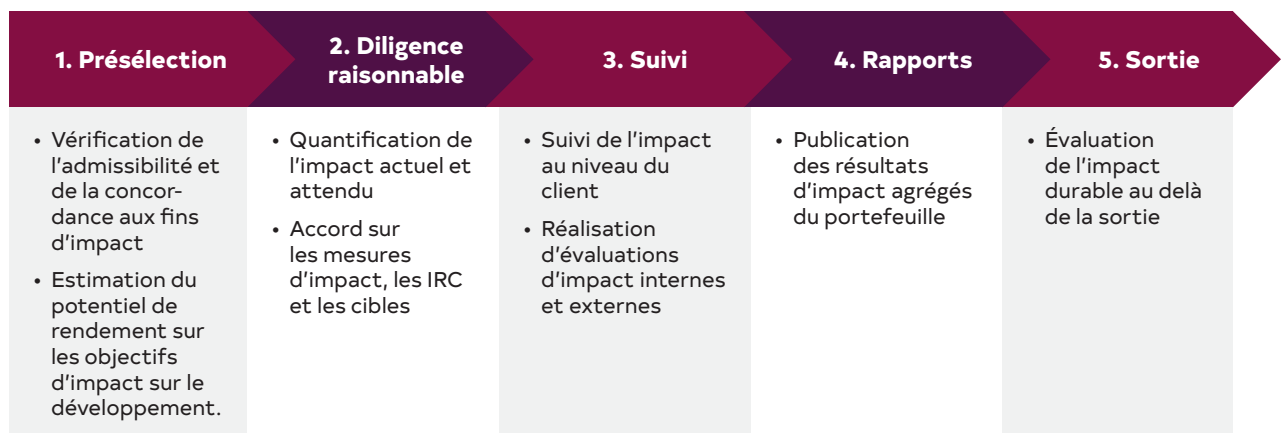
PRINCIPE 2

Gérer l'impact stratégique sur le portefeuille

Le gestionnaire doit utiliser un processus pour gérer la réalisation de l'impact pour l'ensemble du portefeuille. L'objectif du processus est d'établir et de surveiller la réalisation de l'impact pour l'ensemble du portefeuille, tout en reconnaissant que l'impact peut varier pour chaque placement individuel. Dans le cadre du processus, le gestionnaire doit envisager d'aligner la rémunération incitative du personnel sur la réalisation de l'impact ainsi que sur le rendement financier.

- Notre Cadre de référence de l'impact sur le développement guide nos décisions d'investissement et nos rapports sur les résultats. Les procédures d'intégration des considérations d'impact tout au long du cycle de vie des investissements sont décrites dans le *Manuel de l'agent d'impact*, qui peut être mis à jour de temps à autre afin de tenir compte de tout changement de procédure, pour assurer la continuité et la cohérence de l'évaluation d'impact des investissements. La figure 3 illustre la **façon dont l'impact sur le développement est intégré à chaque partie du processus d'investissement**.

FIGURE 3 : PROCESSUS DE GESTION DE L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE FINDEV CANADA



- Afin d'avancer nos objectifs d'impact sur le développement, nous établissons des **cibles pour le portefeuille** en fonction d'un pourcentage d'investissements qui répondent à des critères d'impact spécifiques sur le développement. Par exemple, un pourcentage de transactions qui répondront aux critères du Défi 2X⁷, au financement climatique⁸, ou qui ont une portée dans les Pays les Moins Avancés.
- À l'étape de la présélection, nous évaluons l'impact potentiel d'une transaction par rapport aux trois objectifs prioritaires d'impact sur le développement. L'évaluation est basée sur les défis de développement du pays et le potentiel d'impact de l'entreprise. À l'étape de diligence raisonnable, nous explorons plus en profondeur la façon dont un investissement éventuel **contribuera à la réalisation de nos objectifs d'impact** (voir le principe d'impact 4). Plus tard, à l'étape de la gestion d'actifs, nous suivons le rendement réel du client par rapport à l'estimation initiale ainsi qu'aux données globales afin de mieux comprendre le rendement de notre portefeuille.
- Afin d'harmoniser nos objectifs d'impact sur le développement avec nos actions, le **programme de rémunération axé sur le rendement de FinDev Canada** pour tous les employés intègre des considérations relatives à l'impact sur le développement. Un tableau de bord d'impact interne permet à l'équipe de suivre en temps réel les résultats du portefeuille.

⁷ Le Défi 2X est une initiative mondiale menée par les IFD qui vise à mobiliser des capitaux importants pour l'autonomisation économique des femmes. Pour y être admissibles, les investissements doivent répondre à des critères spécifiques, qui sont apparus comme des critères standard pour l'investissement en tenant compte de l'égalité des sexes. Voir : <https://www.fr2xchallenge.org/criteres>

⁸ Conformément aux Principes communs des banques de développement multilatéral de l'International Development Finance Club pour le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques de l'adaptation à ceux-ci.

PRINCIPE 3

Établir la contribution du gestionnaire à la réalisation de l'impact

Le gestionnaire cherchera à établir et à documenter de façon crédible sa contribution à la réalisation de l'impact pour chaque investissement. Ces contributions peuvent être faites grâce à un ou plusieurs canaux financiers et/ou non financiers. Le discours doit être énoncé de façon claire et soutenu autant que possible par des éléments de preuve.

- FinDev Canada vise à offrir à ses clients une valeur ajoutée tant sur le plan financier que non financier, en se fondant sur le principe que, en tant qu'institution de financement du développement appuyant les opérations du secteur privé, nous devrions apporter une contribution au-delà de ce qui est disponible sur le marché sans pour autant empiéter sur le secteur privé.
- L'additionnalité de chaque investissement, financière et non financière, est évaluée au début du processus d'investissement et de nouveau avant l'engagement. Afin de normaliser le processus, nous avons élaboré un **Cadre d'additionnalité**, fondé sur des pratiques internationalement reconnues, qui établit des critères pour la détermination de l'additionnalité. Le Cadre prévoit également un suivi ex post de l'efficacité de notre approche.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité financière**, nous mesurons dans quelle mesure l'investissement de FinDev Canada contribue à ce qui suit:
 - une plus grande disponibilité du financement qui n'est pas offert par le secteur privé ou du moins en quantité insuffisante;
 - des termes améliorés adaptés aux besoins des clients et non offerts autrement par le secteur privé.
- Pour ce qui est de l'**additionnalité non financière**, nous évaluons dans quelle mesure nous aidons les clients à faire ce qui suit:
 - améliorer leurs connaissances et compétences;
 - améliorer les conditions de travail de leurs employés ou de toute leur chaîne d'approvisionnement;
 - habiliter les femmes qu'ils emploient ou qui font partie de leur clientèle, leur portefeuille ou leur chaîne d'approvisionnement;
 - faire la transition vers une économie à faible émission de carbone et être résilients aux changements climatiques;
 - accroître leur capacité de gestion ESG afin d'atténuer les risques d'impacts ESG négatifs.

Grâce à notre Facilité d'assistance technique, nous apportons une valeur ajoutée à nos clients en remédiant aux lacunes spécifiques au chapitre des capacités, afin de leur permettre d'approfondir leurs résultats en matière de développement.

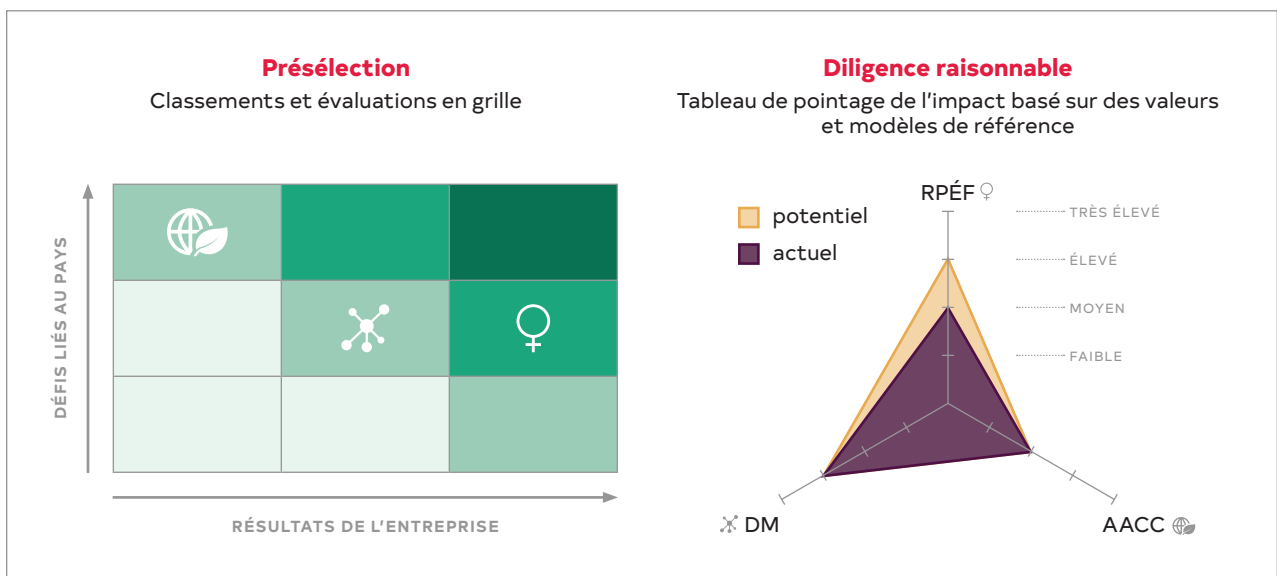
PRINCIPE 4

Évaluer l'impact attendu de chaque investissement selon une approche systématique

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit évaluer à l'avance et, dans la mesure du possible, quantifier le potentiel d'impact concret et positif découlant de l'investissement. L'évaluation doit faire appel à un cadre de mesure des résultats approprié qui vise à répondre à des questions fondamentales: (1) Quel est l'impact prévu? (2) Qui subira l'impact prévu? (3) Quelle est l'importance de l'impact prévu? Le gestionnaire s'efforcera également d'évaluer la probabilité de réaliser l'impact prévu de l'investissement. En évaluant cette probabilité, le gestionnaire doit identifier les facteurs de risque importants qui pourraient avoir comme conséquence que l'impact réel varie par rapport aux attentes. Pour évaluer le potentiel d'impact, le gestionnaire doit trouver des éléments de preuve pour évaluer l'ampleur relative du défi relevé dans le contexte géographique ciblé. Le gestionnaire évaluera également des possibilités d'accroître l'impact de l'investissement. Dans la mesure du possible et si cela est pertinent en fonction de l'intention stratégique du gestionnaire, le gestionnaire peut également tenir compte des impacts indirects et systémiques. Les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être alignés sur les normes de l'industrie et appliqués selon les meilleures pratiques.

- Un **outil d'impact sur le développement** nous aide à systématiser la façon dont nous évaluons l'impact sur le développement de chaque transaction. Il comprend des **outils analytiques et visuels** pour quantifier l'impact actuel et potentiel d'un client éventuel (figure 4). L'an dernier, nous avons mis en place un cadre de gouvernance pour nous aider à mieux gérer l'entretien de l'outil et ses mises à jour périodiques.

FIGURE 4 : EXEMPLES D'OUTIL D'IMPACT À L'ORIGINE



- À l'étape de présélection, à l'aide de données tant quantitatives que qualitatives, chaque possibilité obtient une **note sur les dimensions de l'impact sur le développement des besoins de développement d'un pays et sur le potentiel d'impact sur le développement d'une entreprise**. Pour évaluer la dimension nationale, l'outil intègre divers ensembles de données d'indicateurs économiques et sociaux, comme l'indice de développement inclusif, l'Indicateur sexospécifique de développement humain et l'Indice d'adaptation mondiale⁹. Pour évaluer la contribution actuelle ou potentielle d'une entreprise à l'impact, nous utilisons à ce stade précoce des renseignements de base sur les activités et la portée de l'entreprise.

⁹Développé respectivement par le Forum économique mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Université Notre Dame.

- À l'étape de la diligence raisonnable, nous nous appuyons sur l'évaluation initiale en **ajoutant des données quantitatives**. Il s'agit notamment d'un examen de l'information opérationnelle d'une entreprise et de la consultation d'autres bases de données nationales et sectorielles afin de **comprendre les lacunes et les impacts potentiels sur le développement des activités d'une entreprise sur la durée de vie estimée d'un investissement**. Nous saisissons à la fois le rendement actuel et futur de l'investissement, où ce dernier se fonde sur des engagements supplémentaires que l'entreprise prendrait pour accroître son impact.
- En tant qu'investisseur soucieux de l'égalité entre les genres, nous effectuons une **évaluation de base de l'égalité des genres dans les opérations des clients**, afin de déterminer les possibilités de renforcer les résultats en matière d'égalité entre les sexes dans le cadre de notre engagement auprès du client. Pour ce faire, nous mettons à profit les outils existants d'intégration et d'évaluation des genres, comme les critères 2X et l'outil d'analyse de lacunes au chapitre des principes d'autonomisation des femmes¹⁰, qui sont à la fois largement utilisés dans le secteur du financement du développement et accessibles à toutes les entités du secteur privé.
- Afin de donner la priorité aux possibilités qui ont le plus d'impact potentiel sur les femmes, notre score final d'impact sur le développement attribue une **pondération plus élevée au renforcement du pouvoir économique des femmes** qu'aux deux autres dimensions d'impact sur le développement.
- Dans notre analyse, nous **distinguons toujours le rendement actuel et futur d'une entreprise**. Cela nous permet d'évaluer où un client peut se trouver aujourd'hui par rapport à ses engagements en matière d'impact futur et d'évaluer le degré d'assouplissement nécessaire pour atteindre ces résultats améliorés et les risques associés de ne pas les atteindre. Nous reconnaissons que certains clients seront plus forts dans certains domaines d'impact sur le développement que dans d'autres; certains seront plus avancés dans leur périple d'impact sur le développement, tandis que d'autres ne font peut être que commencer le leur.
- Lorsque le degré d'étirement est élevé, ou lorsqu'il y a une marge de manœuvre claire pour aider l'entreprise à étendre ses pratiques actuelles afin d'accroître l'impact potentiel sur le développement, avec nos clients et souvent aux côtés d'autres IFD, nous **élaborons des plans d'action avec des objectifs limités dans le temps**. Dans la mesure du possible, nous nous appuyons sur notre Facilité d'assistance technique pour aider nos clients à atteindre ces objectifs.
- Des évaluations détaillées de l'impact sur le développement, appuyées par des plans d'action et des objectifs, ainsi que des préoccupations et autres risques ESG, sont présentées dans les notes de recommandation sur l'investissement soumises au Comité des investissements et au Conseil d'administration.
- Nous examinons également des **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel sur le développement** grâce à notre processus d'examen des facteurs ESG (pour plus de détails, veuillez consulter le principe d'impact 5).
- Afin d'assurer l'**harmonisation avec les normes généralement acceptées dans l'industrie**, l'approche de mesure des impacts de FinDev Canada s'appuie sur des normes de divulgation comme les indicateurs harmonisés pour les opérations du secteur privé (HIPSO), les critères du Défi 2X récemment mis à jour et les normes de rapport d'impact et d'investissement Plus (IRIS+) du Global Impact Investing Network (GIIN). Nous encourageons également l'harmonisation des approches de mesure de l'impact, y compris le modèle d'impact conjoint¹¹ et les indicateurs d'impact conjoints¹², et nous y participons.

¹⁰ L'outil d'analyse de l'écart des principes de renforcement du pouvoir des femmes (outil PRF) est un outil axé sur l'entreprise conçu pour aider les entreprises du monde entier à évaluer le rendement en matière d'égalité entre les sexes sur le lieu de travail, sur le marché du travail et dans la collectivité. Voir: <https://weps-gapanalysis.org> (en anglais seulement)

¹¹ Voir: <https://www.jointimpactmodel.org/> (en anglais seulement)

¹² Voir: <https://indicators.ifipartnership.org/indicators/joint-impact-indicators-jii/> (en anglais seulement)

Évaluer, traiter, surveiller et gérer les impacts négatifs potentiels de chaque investissement

Pour chaque investissement, le gestionnaire doit chercher à identifier et à éviter, dans le cadre d'un processus systématique et documenté, et si ce n'est pas possible, d'atténuer et de gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le cas échéant, le gestionnaire travaillera avec le bénéficiaire de l'investissement pour lui demander de s'engager à prendre des mesures pour combler les lacunes potentielles dans les systèmes, les processus et les normes du bénéficiaire à l'aide d'une approche alignée sur les bonnes pratiques internationales de l'industrie. Dans le cadre de la gestion de portefeuille, le gestionnaire doit surveiller le risque et le rendement ESG des bénéficiaires et, le cas échéant, travailler avec les bénéficiaires pour combler les lacunes et les événements imprévus.

- En plus d'évaluer l'impact sur le développement de toutes les transactions, FinDev Canada s'engage à appliquer des méthodes rigoureuses d'évaluation et de surveillance des risques ESG tout au long du cycle de vie de son engagement auprès des clients. Au cours de l'examen préliminaire, nous examinons les activités du client en regard de notre **Liste d'exclusion**, qui interdit l'investissement dans des secteurs et des contextes particulièrement à risque. Une **première évaluation du risque lié à la réputation est effectuée**, et la **catégorisation initiale des risques environnementaux et sociaux (E-S)** est attribuée à l'étape de présélection, en plus des **évaluations préliminaires par notre équipe d'intégrité des affaires (IA)**, comme les examens de la connaissance du client et l'étude des risques liés aux crimes financiers.
- À l'étape de la diligence raisonnable, notre équipe E-S examine le rendement d'un **client en matière de droits de la personne et d'E-S** afin de déterminer les risques potentiels ou les domaines à améliorer, processus fondé sur notre Politique E-S¹³. La politique s'appuie sur les Normes de rendement de la Société financière internationale en matière de durabilité environnementale et sociale¹⁴, l'ensemble de normes E-S les plus utilisées dans le secteur du financement du développement, ainsi que sur sa Note d'interprétation sur les intermédiaires financiers¹⁵ et ses Lignes directrices en matière d'environnement, de santé et de sécurité¹⁶, le cas échéant. D'autres repères peuvent s'appliquer en fonction du profil de risque, du secteur ou du contexte opérationnel d'une transaction, par exemple les Principes de protection du client¹⁷ du Centre pour l'inclusion financière, ou les homologations propres à un produit¹⁸, lorsqu'elles sont citées comme un élément majeur de l'approche de gestion des risques E-S d'un client. De plus, compte tenu de la nature transversale de l'égalité entre les sexes, nous examinons également des **facteurs de risque importants qui pourraient perturber l'impact potentiel du développement** par l'intermédiaire de notre processus d'examen de l'éducation et de la formation, y compris les **risques liés au genre** comme la violence et le harcèlement fondée sur le genre pour les travailleurs, les collectivités et les clients.

¹³ Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-04/FinDev%20Canada%20Politique%20environmental%20et%20social.pdf>

¹⁴ Voir : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/c02c2e86-e6cd-4b55-95a2-b3395d204279/IFC_Performance_Standards.pdf?MOD=AJPERES&CVID=kTjHBzk (en anglais seulement)

¹⁵ Voir : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_policy_interpretationnote-fi (en anglais seulement)

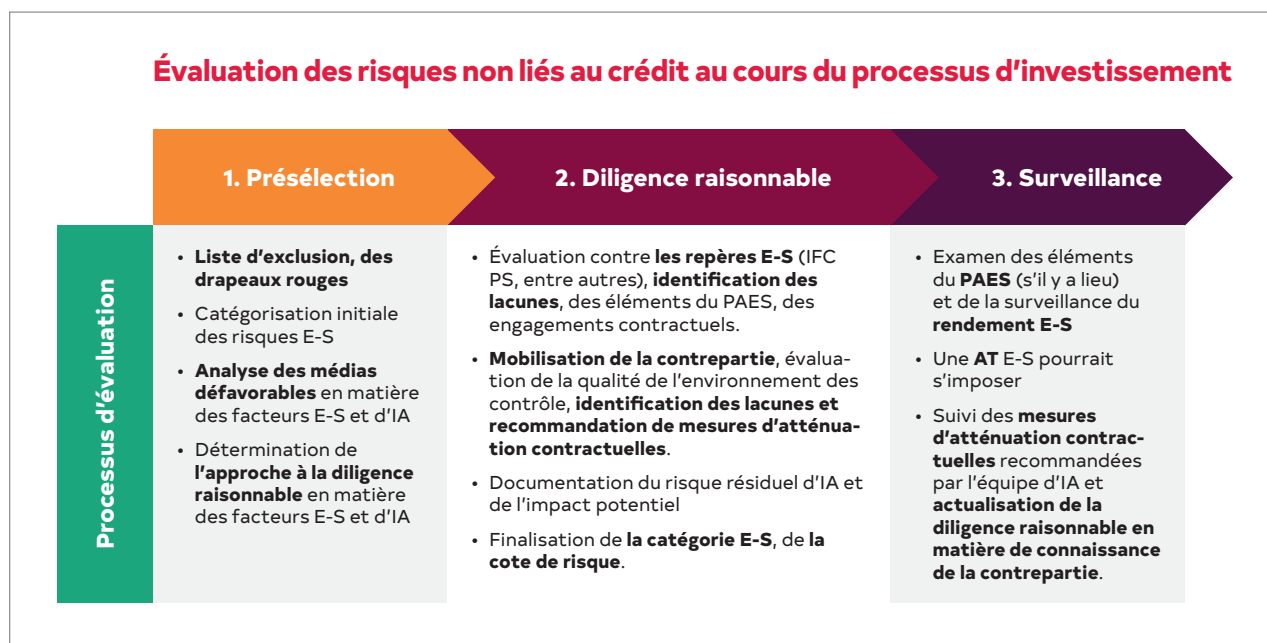
¹⁶ Voir : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/ehs-guidelines (en anglais seulement)

¹⁷ Voir : <https://www.centerforfinancialinclusion.org/research/consumer-protection> (en anglais seulement)

¹⁸ Par exemple, la norme de gestion forestière du Forest Stewardship Council ou le commerce équitable.

- À l'étape de la diligence raisonnable notre équipe d'IA évaluera les risques liés aux **crimes financiers, aux sanctions, à la gouvernance d'entreprise, à l'éthique des affaires et aux risques associés à la réputation**. L'accent est mis sur la capacité de gestion du client dans ces domaines, son processus de gestion des risques et le cadre réglementaire dans lequel il mène ses activités. Un examen ponctuel est également lancé chaque fois qu'un événement déclencheur est porté à l'attention de l'équipe.
- L'évaluation ESG est intégrée dans notre cycle d'investissement, tout comme l'impact sur le développement, de la présélection à la diligence raisonnable, à l'approbation, au suivi et à la production de rapports (voir la figure 5). Étant donné que nos clients et nos pays d'investissement peuvent faire face à des défis et à des contraintes de capacité différents sur le plan ESG, nous reconnaissons que **la conformité doit être progressive et fondée sur des délais raisonnables**, par exemple par l'utilisation de plans d'action ou d'assistance technique pour s'assurer que les lacunes dans les domaines ESG sont réduites de façon appropriée.
- Une fois qu'un investissement est effectué, nous continuons de surveiller son rendement ESG et d'évaluer les risques potentiels annuellement (ou plus fréquemment, si nécessaire), conformément aux exigences en matière de documentation transactionnelle et à notre Politique E-S, y compris les rapports sur le rendement ESG, les rapports d'incidents ESG et la livraison des éléments requis du Plan d'action. **En 2021, FinDev Canada a élaboré et mis à l'essai une approche dynamique de classification des risques afin de faciliter l'évaluation régulière des risques E-S, tout au long du cycle de vie des transactions**. Cette initiative a été mise en œuvre dans le cadre des examens annuels de surveillance des actifs, qui s'inscrivent dans le Cadre de gestion des risques d'entreprise global et dans l'infrastructure de production de rapports de FinDev Canada.

FIGURE 5 : DILIGENCE RAISONNABLE ET SURVEILLANCE EN MATIÈRE D'ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT



PRINCIPE 6

Surveiller les progrès réalisés de chaque investissement en vue de l'atteinte de l'impact attendu et répondre de manière appropriée

Le gestionnaire utilisera le cadre de résultats (voir le Principe 4) pour surveiller les progrès réalisés en vue de l'atteinte d'impacts positifs comparés à l'impact attendu de chaque investissement. Les progrès doivent être surveillés à l'aide d'un processus prédéfini pour le partage des données de performance avec le bénéficiaire. Dans la mesure du possible, cela indiquera la fréquence à laquelle les données seront recueillies, la méthode de collecte de données, les sources de données, les responsabilités en matière de collecte de données et comment et à qui les données seront rapportées. Lorsque les données de suivi suggèrent que l'investissement n'atteindra plus les impacts prévus, le gestionnaire doit agir en conséquence. Il pourra également utiliser le cadre de résultats pour obtenir les résultats de l'investissement.

- Dès l'étape de la diligence raisonnable, FinDev Canada discutera avec le client de l'**impact sur le développement, des exigences en matière de rapports ESG, qu'il appuiera, s'il y a lieu, par un plan d'action** qui décrit les activités annuelles prévues et les étapes futures, et rédigera ces documents avec lui. Une fois l'investissement approuvé, ces engagements sont inscrits dans un contrat final avec le client¹⁹.
- Nos activités de gestion des actifs intègrent les considérations d'impact et ESG. La responsabilité de la collecte de données incombe aux équipes d'Impact, d'E-S et d'IA qui recueillent et analysent les données pertinentes directement auprès des clients à l'aide de rapports de surveillance et de modèles de collecte de données. À l'aide de cette information, les équipes **suivent les progrès par rapport aux attentes et suivent le rendement des clients**. Cela se fait généralement chaque année, ou plus souvent lorsqu'il est justifié de le faire. S'il y a lieu, nous communiquons également avec les clients à titre de membres de leurs comités d'impact et d'ESG et d'appels individuels.
- Si le rendement d'un client n'est pas aligné sur l'impact avant investissement ou les attentes ESG et les obligations contractuelles, nous communiquons avec le client pour comprendre la situation et ce qui l'a causée. Nous adoptons une approche axée sur le client, dans le cadre de laquelle il dirige un **plan d'action correctif**. Nous nous engageons à aider nos clients à obtenir de meilleurs résultats tout en reconnaissant que le chemin menant à l'impact sur le développement est rarement linéaire et qu'il faut de la coopération et de l'adaptation pour atteindre des objectifs significatifs. Dans le cas où un rendement inférieur serait observé sur une période plus longue, nous pourrions ajouter un client à une **liste de surveillance** interne, ce qui déclencherait un suivi plus soutenu de l'actif.
- Conscient de l'importance des voix des parties prenantes et cherchant à offrir un moyen d'entendre toute plainte éventuelle, FinDev Canada élabore un mécanisme indépendant de responsabilisation qui devrait être mis en place en 2022. Pendant l'élaboration de ce mécanisme, un processus provisoire de réception des préoccupations et des plaintes a été mis en place.

¹⁹ Les clients sont tenus de présenter régulièrement des rapports d'impact et ESG en plus des exigences de notification relatives aux incidents importants ESG qui ont une incidence sur l'environnement, les travailleurs et les collectivités locales ou qui ont un lien avec la gouvernance.

PRINCIPE 7

Tenir compte de l'effet sur la durabilité de l'impact d'une sortie d'un investissement

Lorsqu'il sort d'un investissement, le gestionnaire doit, de bonne foi et conformément à ses obligations fiduciaires, tenir compte de l'effet qu'auront le moment, la structure et le processus de sa sortie sur la durabilité de l'impact.

- FinDev Canada adopte une approche axée sur l'impact et s'engage à l'appliquer tout au long du processus décisionnel, de la présélection jusqu'à la sortie. Nous croyons qu'une sortie durable commence à l'étape de la diligence raisonnable lorsque l'engagement d'impact d'un client est évalué et que l'impact sur le développement et les objectifs ESG sont établis. Les fondements du processus de sortie sont déjà intégrés dans notre modèle de gestion des investissements et seront développés davantage à l'approche de notre première sortie.

PRINCIPE 8

Passer en revue, documenter et améliorer les décisions et les processus en fonction de l'atteinte de l'impact et des enseignements obtenus

Le gestionnaire évaluera et documentera le rendement de chaque investissement en matière d'impact, comparera l'impact attendu et réel ainsi que d'autres impacts positifs et négatifs, et il utilisera ces conclusions pour améliorer les décisions opérationnelles et stratégiques en matière d'investissement, ainsi que les processus de gestion.

- Nous procéderons à des évaluations intermédiaires et ex post d'un échantillon de nos transactions, à mesure qu'elles arrivent à échéance et quittent le portefeuille, afin de valider les hypothèses d'impact sur le développement et d'améliorer notre Cadre d'impact sur le développement. Les enseignements tirés des évaluations nous permettront de mieux comprendre l'impact sur le développement et jetteront les bases d'une amélioration continue.
- Nous sommes en train de construire notre portail de gestion des données clients qui nous permettra d'intégrer les rapports dans les secteurs de l'impact, d'E-S et d'IA, ainsi que dans d'autres secteurs de nos opérations. À titre d'étape intermédiaire, nous avons développé une solution de données d'impact qui présente des tableaux de bord que nous utilisons actuellement pour évaluer le rendement des clients et du portefeuille. Nous mettons régulièrement à jour ces renseignements et nous les utilisons pour éclairer nos discussions internes, y compris celles avec la direction et le Conseil.
- Afin d'assurer une valeur pour le client et l'amélioration continue, nous évaluerons la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'engagement en matière d'impact et des résultats à l'aide d'outils de rétroaction qualitatifs et quantitatifs inclus dans un système «Voix du client». En 2020, FinDev Canada a effectué une étude d'essai d'un système Voix du client, notamment en menant des entrevues approfondies avec des clients. Les résultats de cette mise à l'essai ont fait l'objet de discussions avec la haute direction en 2021, ainsi qu'une approche remaniée. Le système Voix du client sera mis en œuvre en 2022.
- La Politique de divulgation provisoire²⁰ de FinDev Canada démontre son engagement à divulguer de façon transparente les activités d'investissement, y compris l'obligation de publier des renseignements sur les répercussions E-S potentielles liées à un investissement 30 jours avant la signature des transactions de catégorie A et un résumé complet des processus et des résultats de diligence raisonnable en matière d'E-S et d'impact sur le développement dans les 90 jours suivant la signature de tous les investissements²¹. En outre, nous avons mis à disposition sur notre site Web un aperçu de notre portefeuille, qui présente des renseignements supplémentaires sur nos investissements et ses contributions à nos principaux domaines d'impact sur le développement. De plus, nous déclarons les émissions de gaz à effet de serre générées, évitées et séquestrées de FinDev Canada conformément à l'approche d'attribution de la **norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)**²².

²⁰ Voir : <https://www.findevcanada.ca/sites/default/files/2020-06/Disclosure%20Policy%20FR.pdf>

²¹ Voir le site Web pour les divulgations de transactions : <https://www.findevcanada.ca/fr/nos-valeurs/transparence-et-communication>

²² Voir : <https://www.findevcanada.ca/fr/notre-role/notre-approche-aux-changements-climatiques>

PRINCIPE 9

Divulguer publiquement l'alignement sur les principes d'impact et mandater régulièrement une vérification indépendante de cet alignement

Sur une base annuelle, le gestionnaire doit divulguer publiquement l'alignement de ses systèmes de gestion d'impact sur les Principes et, à intervalles réguliers, prendre des dispositions pour obtenir une vérification indépendante de cet alignement. Les conclusions de ce rapport de vérification seront également divulguées publiquement. Ces divulgations sont assujetties à des exigences fiduciaires et réglementaires.

- Le présent déclaration confirme que les investissements de FinDev Canada sont alignés sur les Principes d'impact et nous le mettrons à jour annuellement.
- En 2021, BlueMark, une société de Tideline et un fournisseur de services de vérification d'impact de premier plan dans le marché d'investissement d'impact, a effectué une vérification indépendante de l'alignement de FinDev Canada sur les Principes d'impact. Les résultats ont été publiés sur notre site Web²³.
- FinDev Canada demeure déterminé à répéter la vérification indépendante tous les trois ans.

²³ Voir: [FinDev Canada-BlueMark_Verifier statement_Detailed assessment_03.01.20 \(1\).pdf](#)